New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Isabelle Mallet Dignard	2014607	Le 18 juillet 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Les P'tits Coeurs à Mamie		(506) 395-9840
Adresse		
77 chemin Paulin Rivière-À-La-Truite NB E1X 3L5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		**Titre du poste**
Sylvie Richardson		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en matinée, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les documents affichés sont conformes. - Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre: • L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable; • Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant. À mon arrivé les enfants jouent à l'extérieur, par la suite les enfants entrent se lavent les mains et mangent du melon d'eau par la suite jeux libres et changement de couche.

original signé par
Sylvie Richardson — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 juillet 2024 — Date

original signé par
Isabelle Mallet Dignard — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 juillet 2024 — Date